|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Groupe Eolien de la conférence bretonne de la transition énergétique***  ***Binôme #5*** | | ***« Acteurs clefs / leviers » auditionné***  ***Thème(s) dans le(s)quels le groupe identifie la structure comme levier : 2***  ***Nom de structure : DDTM29***  ***Nom(s) des (de la) personne(s) : François Martin***  ***Fonction au sein de la structure : chargé de la charte dep. des éoliennes***  ***Date : … /… / 2017*** |
| **Questions générales transversales pour valider et/ou compléter la mise à jour du contexte (freins/leviers)** | | |
| **Q1** | *Question à proposer par le binôme selon la /les thématique(s) de la structure auditionnée (2)*  *Il a été relevé un manque de transparence, une faible visibilité des retombées économiques, une déconnexion/désintérêt des habitants, dans le développement des projets éoliens. Êtes-vous d’accord ?*  Réponse :  *A l’évocation de la feuille de route de 2030*, ça vient très vite ! On risque d’avoir du mal à atteindre les objectifs. En 2000, on était face à l’inconnu. M Martin gérait les PC à la DDE. En recevant d’un coup énormément de demandes de certificat, il réalise la complexité du problème. Il fait la proposition au Préfet d’une démarche volontariste de l’éolien. démarche pro-active. Est née une démarche de gouvernance (assos, acteurs socio-éco, élus…pour et les contre) pour construire une vision de l’éolien plutôt que la subir. Est née la charte, puis les schémas ont suivi. M Martin revendique une culture de projet pour mener son projet de charte, et non par un aspect juridique, d’avantage une démarche de projet. La charte a défini un mode opératoire (mode qui a été repris par le législateur). Soutien fort de l’Ademe dans l’élaboration de la charte, qui l’a financée. Celle-ci a été adoptée par tous les acteurs, mêmes par le CG 29, en séance plénière.  La charte pose correctement le problème (elle ne le règle pas) : après on fait des schémas, élaboré à l’échelle des territoires Ex Chateaulin CDC qui a travaillé sur la Charte, avec en fond un objectif de produire autant qu’on consomme. Ok on lance un schéma avec un BE. L’enjeu est de travailler à la bonne échelle  Charte : accord informel entre les acteurs, sur la manière de faire, avec quelques éléments de diag  Schéma : il territorialise (comité de pilotage), à une échelle de comcom. Le schéma peut travailler sur les paysages emblématiques. Y a aussi la dimension économique qui est fondamentale.  Le schéma se fait à grande échelle, en englobant notamment la question de la péréquation fiscale, en intégrant les acteurs concernés.  *Quelle est la bonne échelle ?*  Chateaulin, c’est ce qu’il faut faire (quelques pb techno). Le projet a permis de faire 15 éoliennes là où 3 avaient été refusées. Sur le plan paysager, et acceptabilité c’est top.  *Pourquoi ça ne marche pas ailleurs ?* manque de volonté de politique, manque d’ingénierie (capacité à piloter un projet, avoir les bons maitres d’œuvre).  *Sur le manque de transparence* : Oui c’est un frein ! Il faut en parler, rien n’est fait. Ça s’est essentiel à la démarche. Plus on en parle, plus on désamorce : faire des réunions pré-projets, court-circuiter les préjugés … L’acceptabilité, c’est accepter les impacts. Y a les impacts positifs aussi, et on n’appuie pas assez dessus : écologiques (CO2), économiques  *Comment mettre en relief les impacts positifs ?* il faut l’intégrer comme un impact voulu | |
| **Q2** | *Question à proposer par le binôme selon la /les thématique(s) du binôme (3/4)*  *Il a été observé un cumul de critères (loi/schémas/réglementation) et des contraintes sur l’éolien. Pensez-vous qu’il y ait un manque de transversalité entre services ?*  Réponse :  La charte, les schémas, etc… c’est un cadre qui laisse l’interlocuteur libre de faire son projet dans ce cadre. Paradoxalement, on ne s’appuie pas assez du travail fait : Le schéma est une jurisprudence positive.  On n’a pas la culture du projet en France. On reste obnubilé par les contraintes. La loi est un cadre. Un schéma pas forcément opposable.  Il y a plusieurs niveaux de projets : une vision départementale, une décomposition territoire par territoire, une vision opérateur. Il faut observer une démarche itérative de l’information : avoir une capacité de pilotage transversale entre ces visions, « qui descend et qui monte ».  *Sur la question des ZDE :* outil plus rapide que le SCOT (mécanique simple).T (mécanique simple). | |
| **Q3** | *Autres questions libres à proposer par le binôme*  *Selon vous, quel est le principal levier au développement de l’éolien ?*  Réponse :  Territoire riche de ses atouts. Ça n’empêche pas. L’exercice est plus délicat. Il y a beaucoup de freins : habitat très dispersé, nécessite de faire attention au mitage. L’exercice d’élaboration d’un schéma est alors très exigeant.  La politique c’est une donnée du pb. Le pb humain est aussi important que le pb paysager.  Mettre en place des compensations : ex terrain constructible ou terrain en zone N2000. Il ne faut pas de perdants dans l’histoire. Utiliser pour ça l’outil économique  Un des leviers serait de missionner des urbanistes : métier de conceptualisation, leader de la démarche de projet. | |
| **Réactions par rapport aux actions d’ores et déjà identifiés par le groupe éolien** | | |
| **Q4** | *Question à proposer par le binôme selon la /les thématique(s) de la structure auditionnée (2)*  *Pour relancer la dynamique de développement de l’éolien, le groupe identifie les actions suivantes : « favoriser le portage politique local au long court ; mettre en place des réunions publiques sur l’éolien indépendantes de projets particuliers ; mettre en place des comités de pilotage locaux : faire réfléchir localement sur l’énergie ». Qu’en pensez-vous ?*  Réponse :  *Qu’est ce qu’on fait pour avoir plus d’implication politique ?*  C’est plus souvent un défaut d’ingénierie : les élus sont souvent plus capables d’argumenter et de défendre leur projet. Il faut avoir une volonté forte pour développer un projet. Peut-être une solution est de créer une filière, mettre les compétences en contact les unes de autres => à l’échelle de la région  Proposer des formations… | |
| **Q5** | *Question à proposer par le binôme selon la /les thématique(s) du binôme (3)*  *De nombreux enjeux techniques et réglementaires se confrontent au développement de l’éolien en Bretagne. Quel regard portez-vous sur le fait de « définir les infrastructures éoliennes comme d’intérêt général » ? + Acquisitions foncières*  Réponse :  Il faut avoir une politique foncière lorsque c’est approprié. C’est une des solutions possibles.  Mais cela nécessite de comparer les enjeux, et trouver l’équilibre entre intérêt général et intérêt particulier.   * Dimension économique pour faire l’équilibre * => la transition énergétique est d’intérêt général, elle ne doit pas causer de préjudice. Le pb est que plus il y a d’éoliennes, plus c’est difficile. | |
| **Q6** | *Autres questions libres à proposer par le binôme*  *Selon vous, quelle serait l’action prioritaire à mettre en œuvre pour développer l’éolien ?*  Réponse :  Combler le vide culturel, bloquant | |
| **Projection de la place et de l’engagement de la structure auditionnée dans le future pour un éolien raisonné** | | |
| **Q7** | *« si telle action serait conservée dans la Feuille de de route, quelle serait la place et l’engagement de votre structure dans l’action » ?*  Réponse : | |
| **Q8** | *Seriez-vous d’accord pour apparaitre comme acteurs d’une action dans la feuille de route, si oui, comment, quand et sous quelles conditions ?*  Réponse : | |
| **Q9** | *Autres questions libres à proposer par le binôme*  Réponse : | |